

La gestion canine et celle des espaces verts

(Pétition *Préserver la santé des chiens de Genève*)

Le problème **des îlots de chaleur** à Genève, en zone urbaine, concerne tous les citoyens, mais avant tout les animaux. Ainsi, contrairement aux humains, les chiens ne portent pas de chaussures, et l'accumulation de chaleur dans le domaine public est un problème majeur.

Au niveau fédéral, pour une question de **santé du chien**, il est stipulé au travers de l'*Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) du 23 avril 2008 (RS 455.1)*, à son article 71, que « Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de **mouvement** ».

Pour ce faire, il est évident qu'**il faut emprunter le domaine public**. Le sol de ce dernier est composé de divers matières et matériaux. Bien qu'il y ait quelques zones d'herbe ou gazon sur notre territoire (parcs et promenades) dans lesquels les chiens peuvent se rafraîchir en été, l'**État de Genève interdit aux chiens d'y poser les pattes**, alors que tout humain peut le faire.

Finis les chiens de garde! De plus en plus, **le chien de compagnie revêt un rôle social** pour les plus faibles, ainsi qu'un **rôle thérapeutique** pour tout le monde, en sus de **responsabiliser les personnes**.

À noter que **depuis 6 ans**, le canton de Genève, tout comme celui de Zurich, a vu progresser **le nombre de ses chiens de 24%**.



RAPPEL IMPORTANT EN CETTE PÉRIODE DE CHALEUR

ATTENTION ! L'ASPHALTE PEUT OCCASIONNER DES BRÛLURES SÉRIEUSES AUX PATTES DE NOS AMIS CANINS !

Température ambiante	Température sur l'asphalte
25° c	= 52° c
30° c	= 57° c
30,6° c	= 61,7° c

**A 52° Celcius
DESTRUCTION
DE LA PEAU EN
60 SECONDES !**

source: Journal of the American Medical Association

